

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 24

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO			X	
Mme Marguerite ALAZET	X			
Mme Danielle ALEXANDRE			X	
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK			X	
Mme Danièle BOSCH-LAURENS	X			
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
M. Didier CAYLA		X		représenté par M. Alain CASTAN
Mme Charlette CHASTAN	X			
Mme Odile CORBIERE	X			
Mme Marcelle COUDERC		X		représentée par M. Bruno DAMBLEMONT
M. Pierre CROS	X			
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN		X		représentée par M. Jean-François GUIBBERT
M. Bernard FABRE			X	
M. Frédéric FABRE	X			
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Michel LEFROU	X			
Mme Cathy LIMORTE	X			
M. Pascal LOUBET		X		représenté par M. Frédéric FABRE
M. Bernard MARTIN			X	
Mme Brigitte MARTINEZ		X		représentée par M. Christian SEGUY
M. Jean-Pierre PEREZ	X			
M. Serge PESCE	X			
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE	X			désignée Secrétaire de séance
M. Michel SANCHEZ	X			
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL	X			
M. Marc SINGLA			X	
Mme Brigitte SOULET	X			
Mme Maryline TUCA			X	
M. Philippe VIDAL		X		représenté par M. Robert SENAL
TOTAL	24	6	7	

P = présent(e), R = représenté(e), A = absent(e)

I. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président accueille les élus. Il installe madame Marguerite ALAZET en qualité de Conseillère communautaire. Madame ALAZET remplace madame Nathalie LAURENT, démissionnaire du Conseil municipal de la commune de Montady et dont le mandat à la Communauté a cessé.

Le Président constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 18h35.

A la demande du Président, l'ensemble du Conseil communautaire observe une minute de silence en hommage aux victimes audoises des événements climatiques de ces derniers jours.

II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Les Conseillers communautaires nomment madame Yannick RODIERE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

III. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite aux conséquences tragiques des événements climatiques dans l'Aude, le Président informe les élus que l'Association des maires de France (AMF) a sollicité financièrement la Communauté à hauteur de 10 centimes d'euro par habitant. Il propose donc de soutenir la solidarité mise en place et d'ajouter à l'ordre du jour une délibération en ce sens. Monsieur Jean-François GUIBBERT propose d'arrondir la somme à verser à la centaine supérieure – soit 2 800 euros.

A l'unanimité, les Conseillers communautaires avalisent la modification de la décision modificative n° 3 (*Budget principal – exercice 2018 – Décision modificative n° 3*) pour intégrer les crédits nécessaires et l'inscription à l'ordre du jour d'un 28^{ème} point autorisant le versement de la subvention exceptionnelle (*Opération « Solidarité communes audoises 2018 » – Subvention exceptionnelle au Département de l'Aude*).

Par ailleurs, le Président informe les élus que la Communauté a reçu des Sapeurs-pompiers de France une demande de motion. Celle-ci est destinée à soutenir l'organisation actuelle de leur temps de travail par rapport aux conséquences du projet de réorganisation issue de la Directive européenne sur le temps de travail. Il en donne lecture aux Conseillers et leur propose de l'inscrire à l'ordre du jour.

A l'unanimité, les Conseillers communautaires avalisent cette modification et décident de rajouter un 27^{ème} point (*Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France*).

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Jean-Pierre PEREZ indique que, puisque la délibération relative à la mise à disposition par la commune de Vendres des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences Eau et Assainissement a été retirée de l'ordre du jour du Conseil du 26 septembre 2018, l'intervention en séance de monsieur Serge PESCE concernant la commune de Maraussan devrait être retranscrite au point 6 au lieu de l'être au point 12. Monsieur Serge PESCE acquiesce. Le procès-verbal est modifié en ce sens.

V. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DELEGATIONS

Décision n° DP_2018_26 : signature de conventions de cession de spectacles

Décision n° DP_2018_27 : attribution et signature du marché public de travaux d'entretien hydraulique du réseau de canaux du secteur de l'étang de Vendres

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

VI. DELIBERATIONS

1	Budget principal – Exercice 2018 – Décision modificative n° 3	18.171.1
----------	----------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 3 du budget principal 2018 telle que présentée ci-dessous :

Budget principal section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	011	Charges à caractère général	42 369,00 €	14 270,00 €		
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement		15 082,01 €		
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	3 744,00 €	18 000,00 €		
Chapitre	67	Charges exceptionnelles		2 800,00 €		
Chapitre	002	Résultat d'exploitation reporté				15 739,34 €
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,				33 299,67 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels			70 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			46 113,00 €	50 152,01 €	70 000,00 €	74 039,01 €
			4 039,01 €		4 039,01 €	

Budget principal section d'investissement :

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	13 520,00 €	5 328,00 €		
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées	616 376,31 €	85 273,35 €		
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €			
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				9 913,13 €
Chapitre	021	Virement de la section d'exploitation (recettes)				15 082,01 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées			574 290,10 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			639 896,31 €	90 601,35 €	574 290,10 €	24 995,14 €
			-549 294,96 €		-549 294,96 €	

2	Budgets annexes Via europa et Peyre planté - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2	18.172.1
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 2 des budgets annexes 2018 de Via Europa et Peyre Plantée telle que présentée ci-dessous :

Budget annexe Via Europa :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTIO N de CREDITS	AUGMENTATIO N de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATIO N de CREDITS
FONCTIONNEMENT				
Dépenses - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		515,77 €		
Recettes - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			95 776,00 €	
Recettes - Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march				96 291,77 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	515,77 €	95 776,00 €	96 291,77 €
	515,77 €		515,77 €	
INVESTISSEMENT				
Dépenses - Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 776,00 €			
Recettes - Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			95 776,00 €	
	95 776,00 €	0,00 €	95 776,00 €	0,00 €
	-95 776,00 €		-95 776,00 €	

Budget annexe Peyre Plantée :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTIO N de CREDITS	AUGMENTATIO N de CREDITS	DIMINUTION N de CREDITS	AUGMENTATIO N de CREDITS
FONCTIONNEMENT				
Dépenses - Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		16 284,60 €		
Dépenses - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		30 000,00 €		
Recettes - Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march				46 284,60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	46 284,60 €	0,00 €	46 284,60 €
	46 284,60 €		46 284,60 €	
INVESTISSEMENT				
Recettes - Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation				16 284,60 €
Recettes - Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				30 000,00 €
Recettes - Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			46 284,60 €	
	0,00 €	0,00 €	46 284,60 €	46 284,60 €
	0,00 €		0,00 €	

3	Budget annexe du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne – Adoption du budget supplémentaire 2018	18.173.1
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2018 du budget annexe du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne.

BUDGET annexe du port	FONCTIONNEMENT		BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	30 095.10	30 095.10	Crédits votés au titre du présent budget	- 30 100.00	- 53 120.65
RAR de l'exercice précédent			RAR de l'exercice précédent	9 196.84	6 499.63
002 Résultat de Fonctionnement reporté			001 Résultat d'Investissement reporté	20 081.31	
			Affectation de résultat 2017 (1068)		45 799.17
TOTAL	30 095.10	30 095.10	TOTAL	- 821.85	- 821.85

4	Budget annexe Gestion des déchets ménagers et assimilés – Mise à jour de l'actif	18.174.1
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil adopte l'état de l'actif du budget annexe des déchets ménagers et met conséquemment à jour le patrimoine rattaché, dont le détail figure en annexe de la délibération.

5	Charte de bon usage des ressources informatiques de la Communauté de communes La Domitienne – Mise à jour	18.175.1
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve la mise à jour de la charte de bon usage des ressources informatiques de La Domitienne ;
- autorise monsieur le Président à signer le formulaire d'intention relatif à la mission Déléguée à la Protection des Données (DPD) proposée par le CDG34.

6	Tableau des effectifs – Mise à jour	18.176.1
----------	--------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil arrête le tableau des effectifs de la Communauté de communes La Domitienne, avec les totaux suivants de postes :

Effectifs délibération du 29/3/2017	Effectifs réels	Dont TNC	A prévoir	Total postes à inscrire au tableau
113	98	3	-3	110

7	Règlement intérieur du personnel communautaire – Adoption	18.177.1
----------	------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- adopte le règlement intérieur du personnel communautaire de La Domitienne et autorise monsieur le Président à le signer ;
- autorise le Président à tout mettre en œuvre pour faire appliquer les règles établies dans ce document ;
- autorise le Président à procéder à toute modification ultérieure après le recueil de l'avis favorable du comité technique ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi qu'après une information au Conseil communautaire ;
- charge le Président de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Communauté de communes ainsi qu'à tout futur agent employé.

8	Travaux routiers sur la route départementale n° 609 à Nissan-lez-Ensérune – Fonds de concours de La Domitienne au Département maître d'ouvrage	18.178.2
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- offre au Conseil départemental de l'Hérault son concours à hauteur de 400 000 euros pour l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD609 à l'intersection avec la RD37, la rue du Viala et le chemin du Viala sur la commune de Nissan lez Ensérune ;
- approuve le projet de convention d'offre de concours entre le Département de l'Hérault, la commune de Nissan-lez-Ensérune et la Communauté de communes La Domitienne et autorise monsieur le Président à la signer.

9	Parc régional d'activités économiques (PRAE) – Convention sur les conditions de financement des travaux de voirie et réseaux divers pour l'implantation de l'entreprise Amiel – Avenant n° 2 – Autorisation de signature	18.179.2
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve l'avenant n° 2 à la convention sur les conditions de financement des travaux de voirie, de réseaux divers et de raccordement ferré pour l'implantation de l'entreprise Amiel ;
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

10	Tarifs des redevances et de la plaisance – Adoption des tarifs de l'année 2019	18.180.2
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil adopte les tarifs des redevances ci-dessous, ainsi que les tarifs de la plaisance, conformément à la grille tarifaire ci-annexée, pour l'exercice 2019 :

Type d'activité	Nature de la redevance		Tarif HT annuel 2019	Tarif TTC annuel 2019
Port à sec	stationnement 140 places		27 926,74 €	33 512,09 €
	treuil sur rampe			
	atelier et aire de carénage			
Terrasse (parcelle n°281)	Emprise couverte le m ²		50,17 €	60,20 €
Pêche et conchyliculture	mas conchylicole le m ²		5,20 €	6,24 €
	pontons professionnels le m ²		5,50 €	6,60 €
Kiosques de vente	Emprise couverte le m ²		98,39 €	118,07 €
	terre plein découvert le m ²		14,00 €	16,80 €
Base de loisirs	AOT base de location		29 011,22 €	34 813,46 €
Espace destiné à l'animation des plaisanciers	emprise couverte 36 m ²		500,00 €	600,00 €
	emprise couverte 9 m ²			
	emprise découverte 125 m ²			
Plaisance	contrat annuel d'occupation		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale estivale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale hivernale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	tarifs escale (jour, semaine, mois)		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
Prestations	utilisation des moyens d'accès privatifs		16,67 €	20,00 €
	gestion des demandes de places à l'année		4,17 €	5,00 €
	moto-pompe (par heure)		29,17 €	35,00 €
Cale de mise à l'eau	1 accès		5,00 €	6,00 €
	forfait 7 accès		31,67 €	38,00 €
	forfait 30 accès		108,33 €	130,00 €
Interventions subaquatiques	mouillage d'habit (par heure)		41,67 €	50,00 €
	visite de coque (par heure)		41,67 €	50,00 €
	changement d'anode (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel < 10 kg (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel > 10 kg (par heure)		83,34 €	100,01 €
	contrôle infrastructure (par ½ journée)		208,33 €	250,00 €
			333,33 €	400,00 €
remplacement chaîne		208,33 €	250,00 €	
		333,33 €	400,00 €	
Vente	flamme (dimensions 60 x 40 cm)		7,08 €	8,50 €

11	Convention de collecte des piles et accumulateurs portables usagés - Autorisation de signature avec la société SCRELEC	18.181.3
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention avec la société SCRELEC et autorise en conséquence monsieur le Président à la signer.

12	Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) – Avis de La Domitienne	18.182.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- émet un avis favorable au projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ainsi qu'au projet de rapport environnemental ;
- charge monsieur le Président de faire procéder à sa notification au Conseil régional.

13	Marché public n° 18S0033 – achat de deux camions de collecte : un pour les ordures ménagères et un pour la collecte sélective bi-compartmentée – Autorisation de signature	18.183.3
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- entérine le marché public attribué par la commission d'appel d'offres de la Communauté ;
- autorise en conséquence monsieur le Président à signer le marché public afférent.

14	Convention d'occupation en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux d'amélioration de boisements et de mares – Site Basse plaine de l'Aude n° 34/210	18.184.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	6	Contre :	2
Absents :	7	Abstention :	1

Votes contre : Jean-Pierre PEREZ et Cathy LIMORTE

Abstention : Yannick RODIERE

A la majorité, le Conseil approuve la convention d'occupation en vue de l'aménagement et la réalisation de boisements et de mares – site Basse Plaine n°34/210.

15	Conservatoire du littoral – Conventions tripartites d'occupation temporaire à usage agricole – Approbation et autorisation de signature	18.185.3
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes des conventions et autorise en conséquence monsieur le Président à les signer.

16	Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA) – Modification statutaire	18.186.3
-----------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- décide de ne pas approuver la modification des statuts du Syndicat mixte du delta de l'Aude ;
- charge monsieur le Président de faire procéder à la communication de la délibération à l'exécutif du Syndicat mixte du delta de l'Aude.

17	Agence technique départementale (ATD) Hérault ingénierie – Adhésion, approbation des statuts et approbation du règlement intérieur	18.187.3
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	24	Pour :	25
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	5

Abstentions : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC (représentée par Bruno DAMBLEMONT), Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL et Philippe VIDAL (représenté par Robert SENAL)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- annule et remplace la délibération n° 18.165.3 du 26 septembre 2018 ;
- approuve les statuts et le règlement intérieur de l'Agence technique départementale Hérault Ingénierie ;
- adhère en conséquence à cet établissement public administratif.

18	Le CIRDOC – Convention d'autorisation d'utilisation et de diffusion en public de documents audiovisuels – Approbation et autorisation de signature	18.188.4
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Président à signer la convention.

19	Projet scolaire « Découverte de l'Oppidum » - Convention tripartite - Autorisation de signature	18.189.4
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve le projet de convention de partenariat à conclure entre les parties ;
- autorise les parties à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier la portée et l'économie générale ;
- précise que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019.

20	Demande de subvention à la région Occitanie dans le cadre du programme culturel 2019 de la Communauté de communes La Domitienne	18.190.4
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil décide de solliciter la région Occitanie à hauteur de 25 500 euros.

21	Programme d'intérêt général (PIG) départemental (Programme local de l'habitat intercommunal - PLHI 2015-2021) - Convention opérationnelle de partenariat	18.191.4
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- décide de contribuer au PIG départemental de l'Hérault ;
- adopte la convention de partenariat ;
- autorise que les dépenses en résultant fassent l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire sur les exercices 2019, 2020 et 2021 de la Communauté de communes, au chapitre prévu à cet effet.

22	Programme d'intérêt général (PIG) départemental (Programme local de l'habitat intercommunal - PLHI 2015-2021) - Règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales complémentaires dans le cadre du PIG départemental de l'Hérault	18.192.4
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- adopte le règlement d'attribution des aides et les périmètres révisés ;
- autorise que les dépenses en résultant fassent l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire sur les exercices 2019, 2020 et 2021 de la Communauté de communes, au chapitre prévu à cet effet.

23	Observatoire du logement (programme local de l'habitat intercommunal PLHI 2015-2021) - Convention opérationnelle de partenariat	18.193.4
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- décide de confier la mission d'Observatoire du logement à l'ADIL 34 ;
- approuve la convention de partenariat annexée.

24	Programme local de l'habitat (PLH) 2015-2021 - Contrat de mixité sociale pour la commune de Maraussan - Approbation et autorisation de signature	18.194.4
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	24	Pour :	19
Représentés :	6	Contre :	3
Absents :	7	Abstention :	8

Votes contre : Thierry DAURAT, Frédéric FABRE et Pascal LOUBET (représenté par Frédéric FABRE)

Abstentions : Marcelle COUDERC (représentée par Bruno DAMBLEMONT), Bruno DAMBLEMONT, Charlette CHASTAN, Cédric GARCIA, Cathy LIMORTE, Jean-Pierre PEREZ, Robert SENAL et Philippe VIDAL (représenté par Robert SENAL)

A la majorité, le Conseil approuve les termes du contrat de mixité sociale pour la commune de Maraussan et autorise monsieur le Président à le signer.

25	Programme local de l'habitat (PLH) 2015-2021 – Convention quadripartite opérationnelle « Arrêté de carence » concernant la commune de Maraussan – Approbation et autorisation de signature	18.195.4
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	21
Présents :	24	Pour :	19
Représentés :	6	Contre :	2
Absents :	7	Abstention :	9

Votes contre : Frédéric FABRE et Pascal LOUBET (représenté par Frédéric FABRE)
 Abstentions : Marcelle COUDERC (représentée par Bruno DAMBLEMONT), Bruno DAMBLEMONT, Thierry DAURAT, Charlette CHASTAN, Cédric GARCIA, Cathy LIMORTE, Jean-Pierre PEREZ, Robert SENAL et Philippe VIDAL (représenté par Robert SENAL)

26	Convention territorial globale (CTG) des services aux familles 2018-2021 avec la CAF de l'Hérault – Autorisation de signature	18.196.4
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve la convention territoriale globale des services aux familles qui couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- autorise les parties à modifier la convention, dans ses termes, sans que ces changements ne portent atteinte à l'économie et à la portée générale des obligations des signataires ;
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

27	Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France	18.197.1
-----------	---------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

Tenant compte :

- que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les sept secondes, dans l'urgence, que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans les campagnes ;
- que, chaque jour, ils sont près de quarante mille à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies ;
- que le système de sécurité civile est l'un des plus performants du monde, associant à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours ; que ces personnels apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de treize minutes environ ;
- qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par les sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été

- sur les feux de forêt ou encore lors des attentats ;
- que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que les sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut ;

Considérant :

- l'inquiétude des sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la Directive européenne sur le temps de travail (DETT) ;
- la fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le Gouvernement avec ses quarante-trois propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets ;
- le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à un abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours ;
- le devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure un des piliers de la sécurité civile de la République ;

Adopte la motion ci-dessus ;

Demande en conséquence :

- au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.
En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.
- l'engagement du Ministre de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la DETT qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à quarante-huit heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

28	Opération « Solidarité communes audoises 2018 » - Subvention exceptionnelle au Département de l'Aude	18.198.1
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	24	Pour :	30
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- inscrit la présente délibération à l'ordre du jour ;
- décide de verser une subvention exceptionnelle de deux mille huit cents euros (2 800 €) au Conseil départemental de l'Aude dans le cadre de l'opération « Solidarité communes audoises 2018. »

VII. FIN DE LA SEANCE

La séance est levée à 21h03.

VII. MISE A DISPOSTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Compte-rendu dressé le **- 7 NOV. 2018**

Le Président,

